

FORMATIONS AUX METIERS DU SANITAIRE & SOCIAL

Programme pédagogique de formation*

EDITION 2019



PREPARATION AU CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL & COLLECTIF ATMFC

Formateurs en charge :
Mme. CHEKWE Pauline, 3 ans d'expérience

10-12 Avenue du Colonel Rol -Tanguy
93240 Stains - Tél : 01 49 98 44 48
Email : contact@association-adpe.com
N° activité : 11 93 06 36 9 93
Siret : 527 514 814 00021
Code NAF : 8559 A



FORMATIONS AUX METIERS DU SANITAIRE & SOCIAL

Programme pédagogique de formation¹

PREPARATION AU CAP Assistant Technique en Milieux Familial & Collectif ATMFC

Formateur en charge :

Mme. CHEKWE Pauline, 3 ans d'expérience

* Etabli selon les dispositions de l'article L6353-1 code du travail.

SOMMAIRE

<i>PRÉAMBULE</i>	4
<i>INTRODUCTION</i>	4
<i>DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À LA FORMATION</i>	5
<i>OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION</i>	6
<i>PÉRIODES DE FORMATION EN CENTRE</i> <i>-Les enseignements techniques et professionnels</i>	6
<i>DÉMARCHES ET MÉTHODES</i>	7
<i>TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</i>	8
<i>ÉVALUATION CONTINUE EN COURS DE FORMATION</i>	8
<i>PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</i>	9
<i>DÉFINITION DU MÉTIER</i>	9

PRÉAMBULE

Le projet, pour l'équipe de l'association ADPE, s'inscrit dans une philosophie écologique et environnementale.

Sa conception prend en considération :

- Les enjeux économiques et écologiques
- Les candidats souhaitant acquérir une qualification d'assistance technique en milieu familial et collectif.
- La conscience croissante quant aux évolutions des besoins de la société.

INTRODUCTION

L'organisme de formation ADPE pour l'écologie s'engage à former des candidats pour le métier d'Agent technique en milieu familial et collectif ». Ceci en partenariat avec, entre autre, le fond social européen, le pôle emploi, OPCA ainsi que tout autre organisme partageant les mêmes enjeux économiques et sociaux.

Cette formation est mise en place en vue de former des professionnels en tenant compte de la diversité des individus (âge, aptitude, motivation, évolution professionnelle, recherche d'emploi,...).

La formation est certifiée par l'obtention d'un CAP, un diplôme de niveau V. Elle se réalise suivant les dispositions générales suivantes :

DISPOSITIONS GENERALES D'ACCES À LA FORMATION

Niveau d'entrée : *VI - de la 6ème à la fin de 3ème*

Prérequis : *Posséder les connaissances en français et en mathématiques*

Mode de sélection : *Entretien & Test de Niveau*

Public concerné :

- *Demandeurs d'emploi (AIF –CSP, etc.)*
- *Public dans le cadre du CPF TP*
- *Salarié*
- *Salarié dans le cadre du DIF /CPF*

Durée : de 6 mois à 9 mois (la réduction des parcours est appliquée selon les dispositions de l'arrêtés du 26-4-1995 et du 5-8-1998 ; D. n° 92-109 du 30-1-1992- BO 17 avril 2001) (dont 30% du temps de la formation réalisé sous forme de stage en milieu professionnel)

La langue Français

Les effectifs : 10 stagiaires minimum – 15 stagiaires maximum par classe

Tarifs : 14€/h (Non Assujetti à la TVA)

Dispositifs de financement possibles :

- CPF TP
- DIF /Autofinancement/CPF
- Période de professionnalisation

Financeurs éventuels:

- OPCA – Employeur – Régions – Pôle emploi – Autofinancement

Fréquence de la formation :

- Du lundi au vendredi : 09h – 12h30 / 13h30 – 17h.
(Sauf jours Fériés cf. jours de fermeture du centre)

Niveau de sortie et certification :

*V – Certificat d'Aptitudes Professionnelles. Examen national
Organisé par le Ministère de l'Education National*

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- Communication : accueil, écoute, transmission d'informations aux différents partenaires responsables.
- Exécution : préparation, distribution de repas, entretien courant des locaux et des équipements et du linge.
- Organisation : des activités en fonction des besoins de la collectivité, du poste de travail, gestion du stock des produits et des matériels.

PERIODES DE FORMATION EN CENTRE

Enseignements techniques et professionnels

* **Activités d'entretien du cadre de vie**

- En milieu familial :

- ▣ Approvisionnement et entreposage des produits d'entretien des locaux, des matériels
- ▣ Entretien du logement ou des espaces privés

- En milieu collectif :

- ▣ Gestion des matériels et des produits d'entretien des locaux
- ▣ Entretien des espaces privés et des espaces collectifs

* **Activités d'entretien du linge et des vêtements**

- En milieu familial :

- ▣ Gestion du linge familial
- ▣ Approvisionnement et entreposage des produits d'entretien du linge et des vêtements
- ▣ Entretien du linge familial et des vêtements

- En milieu collectif :

- ▣ Gestion du linge de la collectivité (réception, préparation, rangement)
- ▣ Gestion des produits et des matériels d'entretien du linge traité sur place
- ▣ Entretien du linge traité sur place

* **Activités liées à l'alimentation**

- En milieu familial :

- ▣ Approvisionnement, entreposage des denrées et des plats préparés
- ▣ Réalisation d'entrées froides, d'entrées chaudes, de desserts
- ▣ Réalisation de plats principaux
- ▣ Réalisation de collations
- ▣ Mise en place et service des repas
- ▣ Remise en état des matériels et des espaces de repas

- En milieu collectif :

- ▣ Réception, stockage, entreposage de denrées, de préparations culinaires élaborées à l'avance
- ▣ Préparations préliminaires des denrées en vue de leur cuisson ou de leur assemblage
- ▣ Réalisation par assemblage de préparations servies froides (entrées, desserts)
- ▣ Réalisation de préparations culinaires simples
- ▣ Adaptation de préparations culinaires à des spécifications diététiques prescrites
- ▣ Préparation de collation

- ▣ Conditionnement en vue d'une distribution différée dans le temps ou dans l'espace
- ▣ Maintien et remise en température des préparations culinaires élaborées à l'avance
- ▣ Préparation du service et distribution
- ▣ Remise en état des espaces de préparation et de service des repas

- * Connaissances des milieux d'activité
- * Communication professionnelle
- * Prévention Santé Environnement (PSE)
- * PPCP (Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel)

DEMARCHES ET METHODES

La présentation du référentiel de certification n'implique pas une progression linéaire et déterminée pour chacun des savoir-faire et savoirs.

Il est indispensable, pour donner un sens aux apprentissages et de la cohérence à la formation, de construire un plan de formation avec une succession de séquences qui mettent en relation les fonctions, les compétences et les savoirs en prenant appui sur des situations professionnelles.

La démarche à mettre en œuvre est une démarche inductive qui à travers une pédagogie active développe l'autonomie et favorise la relation au savoir en impliquant l'apprenant dans les situations d'apprentissage. La mise en œuvre de la démarche se déroule en 3 phases :

- La contextualisation ou le repérage des éléments de la situation professionnelle et la mise en relation de ces éléments. Cette phase permet de s'impliquer et d'accéder plus facilement aux savoirs.

- La décontextualisation ou la recherche des constantes et leur généralisation à partir de plusieurs situations. Cette phase permet de structurer les apprentissages et d'acquérir des notions abstraites.

- La recontextualisation ou l'analyse d'une ou de plusieurs nouvelles situations. Cette phase permet de réinvestir les acquis.

La méthode à privilégier lors de la phase de contextualisation est la méthodologie de résolution de problèmes. Pour chaque situation professionnelle, l'enseignant guide l'apprenant pour appréhender la situation dans sa globalité ainsi que ses différentes composantes afin de cerner la commande de travail et le problème à résoudre avant de réaliser l'action.

- Identifier le problème posé
- Identifier les éléments de la situation
- Mettre en relation les éléments de la situation

- Mobiliser des connaissances pour pouvoir traiter le problème posé
- Proposer des solutions
- Planifier l'action
- Réaliser l'action
- Evaluer l'action

Plusieurs outils de résolution de problèmes peuvent être utilisés. Les remue-méninges, le diagramme d'Ishikawa, le QQQQCP... (Qui, Quoi, Où, Quand, Comment, Pourquoi)

La démarche inductive s'appuie sur :

- Des travaux dirigés pour appréhender diverses situations professionnelles (issues de compte rendu, de rapports...) de stages, de supports audiovisuels
- Des travaux pratiques privilégiant la démarche expérimentale afin de développer l'esprit d'observation et d'analyse et pour amener l'apprenant à traduire les informations recueillies sous forme de... tableaux, schémas

TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENTS GENERAUX

- 1. Français/histoire - géographie
- 2. Mathématiques - sciences physiques
- 3. Protection Santé environnement
- 4. Analyse d'une situation professionnelle
- 5. Réalisation en cuisine collective/individuelle
- 6. Contrôle / Oral

EVALUATION CONTINUE EN COURS DE FORMATION

Au cours de la formation, des contrôles continus de connaissances sont prévus afin d'évaluer le niveau d'avancement pédagogique des candidats. Les résultats pourront indiquer s'il y a besoin ou non d'accompagnement spécifique pour optimiser la réussite à l'examen final du CAP. De même, un cap blanc est organisé afin de préparer les stagiaires par la mise en conditions réelles de l'examen. Les supports d'évaluations sont conçus par les formateurs en charge de la spécialité. Les épreuves terminales organisées par le Ministère de l'Education Nationale pour les CAP.

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Objectifs et durée

Les périodes de formation en milieu professionnel correspondent à 30% de la durée totale de la formation. Elles sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le CAP Assistant(e) Technique en Milieux Familial et Collectif.

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel ; elle permet d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être.

Les périodes de formation en milieu professionnel seront donc organisées en interaction avec la formation donnée en centre de formation.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 16 semaines. Les périodes de formation en structures collectives et en milieu familial participent aux évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation.

DEFINITION DU METIER

Les titulaires du CAP *Assistant(e) Technique en Milieux Familial et Collectif* sont des professionnels qualifiés qui exercent des activités de service :

- Dans les *services techniques* des structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes ;
- Au domicile privé individuel ou collectif
- D'employeurs particuliers
- Par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services (emplois familiaux).

Ils peuvent, dans ces cas, avoir simultanément plusieurs employeurs.

Ces professionnels assurent des activités de maintien en état du cadre de vie des personnes (entretien des espaces de vie, entretien du linge ...), de préparation et de service des repas en respectant les consignes données et la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.

Par ces activités, ils contribuent au bien-être des personnes à leur domicile ou en structures dans le respect des règles du savoir-vivre (discrétion, courtoisie, respect de la vie privée ...) ; ils savent s'adapter au contexte dans lequel se situe leur activité (respect des règles de vie ...).

Les professionnels du domaine travaillent en équipe lorsque leurs activités s'inscrivent dans une organisation du travail collective et en autonomie lorsqu'ils assument seuls, les tâches confiées.

La dénomination de l'emploi occupé varie selon les profils de poste définis par les employeurs en fonction du statut ou des conventions collectives de référence.

L'expérience professionnelle et les aptitudes personnelles permettent aux titulaires du CAP *Assistant(e) Technique en Milieux Familial et Collectif* d'accéder à des postes à responsabilités plus larges.

La formation permet alors la juxtaposition, d'un travail en collectivité d'une part, et d'un travail à domicile d'autre part : ce qui donne la possibilité d'avoir plusieurs employeurs.

La politique de maintien à domicile s'accompagne d'une professionnalisation du secteur de l'aide à domicile et nécessite l'intervention d'un personnel compétent dont les titulaires du CAP ATMFC font partie.

Les titulaires du C.A.P. Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif peuvent envisager de poursuivre des études :

- Mention complémentaire Aide à domicile en 1 an
- Dispense de l'écrit pour les concours d'Aide-soignante et d'Auxiliaire de puériculture
- Bac professionnel Service aux personnes
- Bac Professionnel Services en milieu rural
- Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale
- BEP: Brevet d'Etudes Professionnelles en 1 an
- CQP: Certificat de Qualification Professionnelle